

## ÉDITORIAL

F. LAVENNE (1)

*En me demandant d'écrire l'éditorial de ce numéro de Louvain Médical consacré à la médecine du travail, le comité de rédaction me permet d'abord de rendre hommage au professeur Paul Lambin, dix ans après qu'il nous a quittés, le 8 décembre 1963, de le rappeler au souvenir de ses contemporains et de ses anciens élèves et de le faire mieux connaître de nos jeunes confrères et de nos étudiants.*

*Né en 1902, chargé de cours en 1933, puis professeur en 1935 à notre université, Paul Lambin a repris en 1948 avec J.P. Hoet, la chaire de clinique médicale dans l'état où l'avaient amenée les vicissitudes de la guerre et qu'il nous est maintenant difficile d'imaginer. Il y a réalisé en quinze ans une œuvre remarquable de développement et d'organisation, malgré la maladie qui, au cours des cinq dernières années de sa vie, ne lui a permis de poursuivre sa tâche qu'au prix d'une énergie parfois surhumaine. Il était à la fois un professeur, un médecin et un humaniste, dont l'intelligence et la droiture ont marqué profondément ceux qui ont eu l'honneur d'être ses élèves et se sont fait un devoir de poursuivre son œuvre.*

*Le développement de la médecine du travail à Louvain et en Belgique est inséparable de sa personnalité. Il a été un pionnier dans l'enseignement des sciences du travail, comme il l'a été en beaucoup d'autres domaines. En créant l'école des assistantes médicales de laboratoire, qui allait devenir l'école technique supérieure d'assistants de laboratoire clinique et de gradués en diététique, il avait aussi anticipé l'extension considérable que prendraient en médecine les techniques d'analyses biologiques.*

*En 1938, il organise à l'Université de Louvain, un cours de pathologie professionnelle. En 1951, il fonde l'Institut Supérieur du Travail, dont il demeure président jusqu'à sa mort. Son but était de rassembler, en vue de recherches et d'enseignements pluridisciplinaires, ingénieurs, économistes, sociologues, psychologues et médecins intéressés aux sciences du travail. Cet Institut, qui délivrait initialement des diplômes de licenciés en sciences sociales du travail, en organisation du travail et en médecine du travail, a pris plus nettement encore, sous les présidents qui lui ont succédé, une orientation vers le troisième cycle de formation universitaire, mais tout en restant dans la ligne de l'impulsion de son fondateur.*

*Le professeur Lambin a été membre de la Commission Internationale Permanente de Médecine du Travail, du Conseil Supérieur d'Hygiène, du Conseil d'Hygiène des Mines, de la Commission Médicale de l'Institut d'Hygiène des Mines et président de la Société Belge de Médecine du Travail. En 1951, au X<sup>e</sup> Congrès International de Médecine du Travail, tenu à Lisbonne, il avait été chargé d'un important rapport sur le saturnisme. Un nouveau travail sur ce sujet lui avait été demandé par la Communauté Économique Européenne et devait d'après ses plans comporter 180 pages. Il y a consacré bien des heures au cours des quatre dernières années de sa vie. Ses collaborateurs, qui ont trouvé le manuscrit aux deux-tiers achevé, l'ont fidèlement publié dans les Cahiers de Médecine du Travail.*

*Lorsqu'en 1962, les médecins du travail de Belgique ont fondé une association professionnelle, ils ont prié le professeur Lambin d'en être le conseiller technique et le président du comité*

(1) Professeur, Chef du département de médecine interne, Cliniques universitaires St-Pierre, 69, Brusselsestraat, B-3000 Louvain.

*d'agrégation. Ils honoraient ainsi un maître qui ne s'est pas intéressé à la médecine du travail du haut d'une chaire d'université. Ici comme ailleurs l'enseignement doit être basé sur une expérience toujours renouvelée. Depuis qu'en 1940 il s'était intéressé à la prévention du saturnisme aux usines Tudor de Florival, de nombreuses industries avaient fait appel à lui, et depuis 1957, il était conseiller médical aux importantes usines de Hoboken et de Olen. Chaque semaine, il passait une journée entière à vivre la vie de l'usine. Comme le disait Monsieur De Merre, directeur à la Société Générale et président de la Métallurgie de Hoboken, au cours de la journée d'hommage au professeur Lambin tenue à Louvain le 19 janvier 1964 : « Il se sentait attiré par l'usine, il allait se rendre compte sur place des progrès accomplis, entouré des médecins, des ingénieurs et contremaitres, à l'affût de tout ce qui pouvait nuire à la santé des travailleurs, grimpaient les escaliers, visitant les recoins, s'attardant à suivre l'exécution d'un travail pénible et dangereux et cela, par n'importe quel temps et, les derniers mois, au prix de grandes fatigues ».*

*Au cours des dernières années de sa vie, les problèmes posés par les radiations ionisantes étaient devenus une de ses grandes préoccupations. Moins de deux mois avant sa mort, il avait encore présenté un rapport sur ce sujet à une réunion d'experts, tenue en Allemagne.*

*On ne peut enfin passer sous silence son intérêt pour les pneumoconioses. Il a dirigé avec la rigueur qui le caractérisait deux thèses d'agrégation de l'enseignement supérieur sur ce sujet : « Le retentissement cardio-vasculaire de la silicose et de l'antraco-silicose » (1951) et « La tuberculose des houilleurs » (1959). Il a été ainsi à l'origine des recherches qui continuent à se poursuivre sur ces problèmes à la clinique médicale et au laboratoire d'exploration fonctionnelle cardio-pulmonaire.*

\* \* \*

*Après avoir payé le tribut de gratitude à celui sans lequel la Médecine du Travail ne serait certainement pas ce qu'elle est à Louvain, il nous reste à envisager la situation actuelle et les perspectives de cette discipline médicale dans le monde et plus particulièrement dans notre pays.*

*L'hygiène et la médecine du travail ont connu un développement considérable en Europe occidentale au cours de ces 25 dernières années. D'abord confiné à la prévention et au traitement des accidents de travail, leur champ d'action s'est élargi progressivement à la prévention et au traitement des maladies professionnelles, puis à tout ce qui touche la santé et le bien-être de l'ouvrier dans l'industrie, à l'amélioration des conditions d'ambiance (lumière, bruit, température), à l'adaptation de l'homme à la machine et surtout de la machine à l'homme. Tous ces aspects, mais surtout les derniers, nécessitent la collaboration entre médecins, physiologistes, psychologues, ingénieurs spécialisés en sécurité, en organisation du travail et en construction des machines, architectes, spécialistes de l'éclairage, etc.*

*Une telle évolution de la médecine du travail n'a été possible que dans des pays bien développés tant au point de vue économique que sur le plan de l'hygiène générale.*

*De récentes expériences dans les pays en voie de développement ont bien montré que l'hygiène du travail, malgré la proportion importante du temps passé par l'ouvrier dans l'usine, doit encore être considérée comme une hygiène « de luxe », qui ne peut se développer qu'après la solution de problèmes d'ordre général : lutte contre les maladies épidémiques et endémiques, planning familial, amélioration de la nourriture et du logement, approvisionnement en eau en général, et plus particulièrement en eau potable, évacuation des ordures, etc. D'autre part, les pays en voie de développement ont en commun une insuffisance ou même une absence totale d'intérêt des médecins pour tout aspect de médecine préventive. Les médecins, généralement trop peu nombreux, sont pleinement*

occupés par la médecine curative et il est très difficile de les attirer vers les formes de médecine préventive beaucoup plus mal rémunérées. La médecine du travail en est naturellement la plus grande victime. On y trouve dans ce domaine un retard d'au moins 25 ans par rapport à ce qui existe en Europe occidentale. Malgré les efforts constants et les mises de fonds considérables du Bureau International du Travail, de l'Organisation Mondiale de la Santé et du Fonds de Développement des Nations Unies, l'écart mettra malheureusement longtemps à se combler.

La situation de la Belgique est évidemment très favorable. Immédiatement après la dernière guerre, le Règlement Général pour la Protection du Travail a été largement revu, précisant les normes de sécurité, complétant la liste des risques pour lesquels des examens préventifs des maladies professionnelles sont exigés, indiquant la fréquence et la nature de ces examens médicaux. La liste des maladies professionnelles donnant droit à réparation a été élargie. Les cours de médecine du travail se sont développés dans les diverses universités. Des recherches cliniques et fondamentales visant à mieux définir les normes tolérables d'exposition et à découvrir des tests biologiques permettant un dépistage précoce d'exposition excessive à divers toxiques industriels se sont étendues. Un intérêt accru s'est manifesté vis-à-vis des dermatoses professionnelles, de plus en plus fréquentes chaque année. Dans ce domaine, les investigations ont porté surtout sur les mécanismes d'irritation du tégument ou de sensibilisation allergique, ainsi que sur les méthodes de prévention. Des centres de réadaptation motrice des blessés ont été créés ou très améliorés. Enfin, des instituts, comme l'Institut d'Hygiène des Mines, spécialisés en recherches sur la prévention des maladies professionnelles ou des accidents du travail ont vu le jour.

Deux initiatives, l'une d'ordre scientifique, l'autre d'ordre administratif, ont ultérieurement largement contribué à l'épanouissement de la médecine du travail dans notre pays.

Du point de vue scientifique, c'est en 1955 la décision de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier de consacrer des sommes considérables à des programmes de recherches fondamentales et appliquées en médecine du travail. Ces recherches communautaires qui intéressaient les pneumoconioses, la pathologie des hautes températures, l'oxycarbonisme, les brûlures, la guérison des fractures, etc., ont attiré des chercheurs venant de toutes disciplines vers les problèmes de médecine du travail, ont donné à celle-ci l'aspect scientifique qui lui avait parfois manqué et ont également été à la base d'une coopération plus étroite entre les divers centres de recherches, universitaires ou non, des six pays qui constituaient la Communauté Économique Européenne. La fusion des divers exécutifs dans la Commission des Communautés Européennes et l'élargissement récent de cette Communauté n'ont pas freiné cette aide à la recherche médicale, actuellement plus nettement orientée vers la bronchite chronique et ses rapports avec la pollution atmosphérique ainsi que vers les problèmes de réadaptation. On constate avec plaisir qu'une autorité supranationale a réalisé infiniment plus pour la recherche médicale dans un domaine déterminé que ce qu'auraient tenté les différents pays qui en relèvent.

Sur le plan administratif, les perfectionnements récents de la législation en matière de médecine du travail en Belgique ont également joué un rôle déterminant. Parmi ceux-ci, citons la création du Fonds des Handicapés et surtout l'obligation pour les industries de confier la tutelle sanitaire de leurs ouvriers à des médecins ayant obtenu une qualification postuniversitaire en médecine du travail, diplôme sur lequel les diverses universités et les ministères intéressés se sont mis d'accord et dont les exigences correspondent assez bien à celles de la licence en médecine du travail délivrée par notre université depuis 1951. Ce diplôme est exigé de tous les nouveaux médecins du travail engagés actuellement. Il y aura là, dans les années à venir, un champ d'action considérable (des centaines de postes à pourvoir).

Chez nous, contrairement à ce qui se passe dans les pays en voie de développement, le médecin du travail a essentiellement un rôle préventif. Sa tâche curative principale est l'aide médicale urgente

*dans les infirmeries d'usines. Il devrait aussi, ainsi que le soulignait le professeur Lambin, être le consultant des médecins généralistes dans le domaine des maladies professionnelles.*

*On devrait enfin insister sur le rôle social du médecin du travail, sur les contacts humains que lui donne sa position privilégiée à mi-chemin entre travailleurs et employeurs et sur l'enrichissement que constituent pour sa personnalité, ses relations professionnelles avec des non-médecins : ingénieurs, économistes, délégués des travailleurs.*

*Ainsi, la médecine du travail apparaît-elle aujourd'hui comme une vaste discipline en pleine efflorescence, ce que concrétisent tant de réalisations récentes; elle offre et est appelée à offrir de nombreux débouchés aux jeunes générations médicales.*